L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES—Une piastre par carré de cinquante lignes pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Les annonces sans nombre marqué seront insérées jusqu'à ordre contraire.

ABONNEMENS pour l'année ou pour six mois. Les Banques, et personnes tenant maisons de dépôt, les Bureaux, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, les agens pour service, hôteliers et libraires à vapeur, les agens de commerce, et autres de cette espèce, doivent se faire payer à l'année et d'avance.

Les noms de ceux qui ne paient ni à l'année ni d'avance, ont le privilège des souscripteurs aux avis qui tiennent à un cas de privilège des souscripteurs aux avis qui tiennent à un cas de privilège des souscripteurs aux avis qui tiennent à un cas de